

DIRECTION  
DES ÉCOLES, LYCÉES ET COLLÈGES

DIRECTION DE LA PÉDAGOGIE  
ET DE LA FORMATION CONTINUE



Union-Discipline-Travail

**MODULE DE FORMATION**  
**1<sup>re</sup> ANNÉE**  
**CAFOP**

**Environnement  
et vie scolaires**



## SOMMAIRE

<b>COMPÉTENCE : COOPERER AVEC L'ÉQUIPE-ÉCOLE, LES PARENTS, LES ÉLÈVES ET LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES A L'INTÉRIEUR COMME A L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE EN VUE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>COMPOSANTE 1 : S'APPROPRIER LES PRINCIPES ET LES FONDEMENTS DES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ. ....</b>	<b>5</b>
<i>THÈME 1 : ASPECTS THÉORIQUES DE LA COOPÉRATION.....</i>	<i>5</i>
<i>THÈME 2 : ACTEURS DE LA COOPÉRATION.....</i>	<i>7</i>
<b>COMPOSANTE 2 : TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES AUTRES MEMBRES DE L'EQUIPE-ECOLE ET LA COMMUNAUTE.....</b>	<b>10</b>
<i>THÈME 1 : COMMUNICATION INTERNE.....</i>	<i>10</i>
<i>THÈME 2 : COMMUNICATION EXTERNE.....</i>	<i>11</i>
<b>COMPOSANTE 3 : ÉLABORER DES PLAIDOYERS AUPRÈS DES PARTENAIRES SOCIAUX, TECHNIQUES ET FINANCIÈRS.....</b>	<b>12</b>
<i>THÈME 1 : GÉNÉRALITES SUR LE PLAIDOYER.....</i>	<i>12</i>
<i>THÈME 2 : ÉLABORATION D'UN PLAIDOYER.....</i>	<i>12</i>
<b>COMPOSANTE 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.....</b>	<b>15</b>
<i>THÈME 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE L'ENFANT .....</i>	<i>15</i>
<i>THÈME 2 : OUTILS DE LA PARTICIPATION.....</i>	<i>17</i>
<i>THÈME 3 : ÉCOLE, AMIE DES ENFANTS (EAE).....</i>	<i>19</i>
<i>THÈME 4 : ÉDUCATION A L'ÉCOCITOYENNETÉ .....</i>	<i>21</i>
<i>THÈME 5 : ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES.....</i>	<i>24</i>

**MODULE :**  
**ENVIRONNEMENT ET**  
**VIE SCOLAIRES**

## NOTE DE PRESENTATION

### **Contexte**

L'école est un cadre de vie restreint, une microsociété qui fonctionne et vit au sein d'une société élargie. L'harmonieuse interaction entre ces deux milieux impacte positivement l'enseignement-apprentissage à l'école primaire.

C'est pourquoi en plus du développement de compétences pédagogiques et disciplinaires, le contenu de formation initiale des Instituteurs a un volet environnement et vie scolaires.

### **Enjeux**

#### **1. La collaboration entre les autres membres de l'équipe-école et la communauté**

La collaboration permet à tous les membres de l'école (directeur, maîtres, élèves) d'échanger pour la réalisation des objectifs d'enseignement-apprentissage. Elle vise aussi la création de conditions propices à la bonne marche de l'école.

L'école à travers des plaidoyers initie une collaboration avec la communauté et les autres partenaires pour créer et entretenir les conditions de la bonne marche de l'école.

Comment faire participer l'équipe école et le milieu extérieur à la vie de l'école ?

#### **2. la participation des élèves au fonctionnement de l'école.**

La participation consiste à une implication volontaire de tous les enfants dans les affaires les concernant directement ou indirectement. La participation est inclusive.

#### ***Objectif général :***

Mutualiser les efforts de tous les acteurs pour atteindre efficacement les objectifs d'éducation assignés à l'école.

#### ***Contenus :***

Ce module comprend :

- La note de présentation ;
- La compétence à développer ;
- Les composantes de la compétence ;
- Les thèmes à exploiter aux fins de satisfaire la compétence via les composantes ;
- Les contenus en liens avec les thèmes ;
- Les modalités d'évaluation du module ;

- La fiche technique du module ;
- Un glossaire des termes clés ;
- Des références bibliographiques et des adresses des sites internet où l'utilisateur du présent document peut approfondir ses connaissances relatives à l'environnement et vie scolaire.

***Effets attendus :***

- que tout élève se sente impliquer dans la prise de décision des sujets les concernant et que l'école et l'enseignant facilitent l'atteinte de niveau de participation qui réponde à son besoin de réussite scolaire, d'épanouissement et d'appartenance ;
- que *tous* les élèves soient impliqués quels que soient les différences ou les dysfonctionnements ;
- que tous les acteurs de l'école s'engagent à la mutualisation de leurs efforts pour l'atteinte des objectifs identifiés.
- ***Bénéficiaires :***

Le présent document est destiné aux professeurs de CAFOP pour la formation des élèves-maîtres.

Tous les enfants du préscolaire et du primaire en sont les bénéficiaires finaux.

Les parents, ainsi que les autres partenaires en sont également des bénéficiaires.

Les directeurs d'écoles et les enseignants sont également bénéficiaires

Ce module est destiné à la formation des élèves-maîtres et est un outil de référence pour des actions de formation de qualité en environnement et vie scolaire.

**COMPÉTENCE : COOPERER AVEC L'ÉQUIPE-ÉCOLE, LES PARENTS, LES ÉLÈVES ET LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES A L'INTÉRIEUR COMME A L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE EN VUE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS.**

**COMPOSANTES**

- S'approprier les principes et les fondements des relations entre l'école et la communauté.
- Travailler de concert avec les autres membres de l'équipe-école.
- Organiser les relations entre l'école et la communauté concernée par l'éducation des enfants.
- Elaborer des plaidoyers auprès des partenaires sociaux, techniques et financiers.
- Favoriser la participation des élèves au fonctionnement de l'école.

**DÉVELOPPEMENT DES COMPOSANTES**

**COMPOSANTE 1 : S'APPROPRIER LES PRINCIPES ET LES FONDEMENTS DES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ.**

**THÈME 1 : ASPECTS THÉORIQUES DE LA COOPÉRATION**

**1. Définition de concepts**

- **L'école**

L'école est un lieu, un espace d'apprentissage, où l'apprenant reçoit un enseignement, ou une formation. Elle lui permet d'apprendre aussi ses droits et ses devoirs pour bien se conduire dans la société où des relations se tissent non sans conflits. L'école est donc un lieu de régulation des tensions, de la définition de normes de vie qui préfigurent la vie en société dans une démocratie.

- **La coopération**

De façon générale, la coopération décrit un état d'esprit et un mode de comportement où les individus conduisent leurs relations et leurs échanges d'une manière non conflictuelle ou non concurrentielle, en cherchant les modalités appropriées pour analyser ensemble et de façon partagée les situations en vue de collaborer dans le même esprit pour parvenir à des fins

communes ou acceptables par tous. Ainsi, l'école, la famille et la communauté s'engagent dans ce processus pour atteindre efficacement les objectifs de formation assignés à l'école.

- **La communauté**

Une communauté est, dans le sens courant, un ensemble de personnes vivant ensemble. En outre, la notion de communauté est également un concept du droit qui désigne un groupe de personnes possédant et jouissant de façon indivise d'un patrimoine en commun. Par extension, la communauté désigne uniquement les biens qui sont communs à plusieurs personnes. L'école est un bien qui appartient à l'Etat, à une institution, à la famille et à d'autres partenaires.

- **Les partenaires**

Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. Ainsi, toutes les parties (collectivité locale, institution financière, organisme privée...) qui s'engagent pour la réussite scolaire sont considérées comme des partenaires.

## **2. Les fondements**

Les relations école-famille-communauté sont au cœur des apprentissages et du développement intégral des jeunes.

Au cours des trente dernières années s'est développé un consensus sur l'importance des relations école-famille-communauté de qualité.

Ce rapprochement entre les divers milieux de vie des jeunes est devenu impérieux compte tenu des nombreux changements démographiques qui touchent les familles, de l'accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres, des exigences des milieux de travail et de la diversité ainsi que de la complexité grandissante des problèmes des jeunes et de leurs familles.

Considérant l'effritement du tissu social, il ressort également un besoin d'accroître le capital social, par les relations les ressources et les occasions d'apprendre. En clair, l'école ne peut plus toute seule assurer l'éducation intégrale des jeunes

## **3. Les principes**

La coopération école famille communauté est basée sur :

La nécessité pour les différents acteurs de conjuguer leurs efforts pour la réussite des élèves. La responsabilité des parties prenantes doit être mise en exergue en vertu de leurs missions respectives.

D'ailleurs l'obligation leur est faite par le décret N°95-26 du 20 Janvier 1995 relatif à la gestion des établissements scolaires.

## **ACTIVITÉS**

- Faire relever quelques partenaires de l'école.
- Faire dégager quelques fondements de la coopération.

## **THÈME 2 : ACTEURS DE LA COOPÉRATION**

### **1. Les conditions de coopération**

- Certaines dispositions sont nécessaires pour qu'une coopération s'établisse entre les différents acteurs concernés par l'école, à savoir :
- Un cadre règlementaire établissant les liens, les modalités de coopération et la responsabilité des acteurs.
- Une volonté de l'équipe école de s'ouvrir à la communauté et aux partenaires.
- Les différents acteurs acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié.

### **2. Les acteurs de la communication interne**

Les acteurs de la communication interne sont :

- **Les enseignants** : c'est l'équipe éducative constituée essentiellement du directeur d'école et de ses adjoints.
- **Les élèves** : ce sont les apprenants, la population scolaire composée des plus petits aux plus grands selon la structure de l'établissement (préscolaire au CM2 ou CP1 au CM2).

### **3. Les acteurs externes**

#### **3.1. Les COGES**

Le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) en Côte d'Ivoire est une institution créée par le décret N°95-26 du 20 Janvier 1995, dans le milieu scolaire. Il se veut être un cadre de rencontre formelle et permanente entre les acteurs et partenaires de l'Ecole avec pour objectif la promotion de l'Ecole. C'est pourquoi la communauté doit apprendre à mieux connaître l'école afin de se l'approprier.

Le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) a pour mission de contribuer à la promotion de l'établissement où il siège et d'y créer les conditions d'un meilleur fonctionnement. A cette fin, le COGES est chargé :

- d'aider à l'entretien courant des bâtiments, des équipements et à la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement ;
- de contribuer à l'encadrement civique et moral des élèves et stagiaires ;
- de favoriser l'intégration de l'établissement scolaire dans son milieu ;
- d'apporter un appui aux activités socio-éducatives de l'établissement ;
- de suivre l'évolution des effectifs des élèves et du personnel au sein de l'Etablissement ;  
d'apporter un appui aux activités pédagogiques ;
- de contribuer à la résolution du problème lié au déficit d'enseignants et de formateurs ;
- de contribuer à la scolarisation des enfants, notamment des filles, tant en milieu urbain qu'en milieu rural;
- d'aider à la promotion, à l'installation des cantines scolaires et contribuer à leur fonctionnement ;
- d'œuvrer pour l'hygiène et la santé en milieu scolaire ;
- d'assurer le suivi de la gestion des manuels scolaires ;
- de recouvrer et de gérer toutes les ressources financières de l'établissement autres que le budget de l'Etat ;  
de gérer pour le compte de l'établissement, des fonds générés par les Activités Génératrices de Revenus (AGR) qu'il initie ;
- d'aider à lutter contre la violence et la tricherie à l'école ;
- d'assister les autorités de l'établissement dans la gestion des crises.

### **3.2. Les CMEF**

Avec l'arrêté N°0041 MENETFP du 13 Août 2017, il a été créé des Clubs des Mères d'Elèves Filles en milieu scolaire.

Les CMEF ont pour rôles de/d' :

- sensibiliser la communauté éducative sur les CMEF et l'importance de la scolarisation de la fille ;
- procéder au recensement et à l'inscription des filles d'âge scolaire qui sont en dehors du système scolaire en collaboration avec le Directeur d'école et les parents ;
- contribuer à la lutte contre les grossesses en milieu scolaire ;
- contribuer à la lutte contre le mariage précoce des élèves filles;
- contribuer à la lutte contre les pires formes de travail des enfants;
- œuvrer pour l'alphabétisation des Mères afin de leur permettre de suivre la scolarité de leurs enfants ;
- travailler en tant que mère et membre de la communauté sur les facteurs influençant négativement la promotion de l'éducation des filles, notamment contribuer au recensement et à la résolution des problèmes nés de la discrimination basée sur le genre et toute forme de violence et les comités régionaux de protection de l'enfant ;
- organiser des rencontres périodiques avec tous les parents, les personnels de l'école et les élèves filles-mères pour connaître les problèmes liés à la scolarisation des filles ;

En outre, apporter leur contribution à l'épanouissement des filles en particulier celles qui présentent des besoins spécifiques en termes de vulnérabilité et contribuer à l'entretien des écoles et au bon fonctionnement des cantines scolaires.

### **ACTIVITÉ**

Faire faire une recherche documentaire relative aux acteurs internes et externes de la coopération.

## **COMPOSANTE 2 : TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES AUTRES MEMBRES DE L'EQUIPE-ECOLE ET LA COMMUNAUTE.**

Cette composante qui traite des relations internes et externes prend en compte celle intitulée : *Organiser les relations entre l'école et la communauté concernée par l'éducation des enfants.*

### **THÈME 1 : COMMUNICATION INTERNE**

#### **1. Définition**

La communication interne est l'ensemble des formes et des processus de Communication au sein de l'école. C'est la communication relative aux relations entre les différents acteurs à l'intérieur de l'école.

Ces relations sont de deux (2) ordres :

- la relation hiérarchique entre le directeur de l'école et les adjoints, entre les enseignants et les élèves ;
- la relation latérale entre enseignants et enseignants d'une part, et entre élèves et élèves d'autre part.

#### **2. Objectifs**

La communication interne a pour objectif d'inciter tous les acteurs internes de l'école à bien échanger pour la réalisation des objectifs d'enseignement-apprentissage. Elle vise aussi la création de conditions propices à la bonne marche de l'école. La communication interne concerne essentiellement les acteurs internes de l'école (directeur, maîtres élèves).

#### **3. Outils de la communication interne**

Divers outils permettent de communiquer en interne. Ce sont entre autres :

- le counseling éducatif ;
- les réunions (conseil des maîtres, conseil de discipline) ;
- autres outils ;
  - \* le compte-rendu
  - \*le rapport
  - \*le procès-verbal,
  - \* la note de service,
  - \* les affiches,

\* les registres

## **ACTIVITÉS**

- Elaborer les outils de communication interne : compte-rendu, rapport, procès- verbal.
- Organiser une réunion et en garder traces.

## **THÈME 2 : COMMUNICATION EXTERNE**

### **1. Définition**

La communication externe concerne les messages échangés entre l'école et l'extérieur et vice-versa.

### **2. Objectifs**

La communication externe a pour objectif de créer et d'entretenir les conditions de la bonne marche de l'école. Elle informe et fait participer le milieu externe à la vie de l'école. Les acteurs visés sont :

- les parents d'élèves ;
- les partenaires socio-économiques ;
- l'administration centrale et décentralisée ;
- le COGES.

### **3. Les outils de la communication externe**

Les outils de la communication externe sont :

- les réunions ;
- autres outils ;
  - \* les affiches ;
  - \*les réseaux et médias sociaux ;
  - \*le sponsoring ou le mécénat ;
  - \*la sensibilisation sociale et le plaidoyer.

## **ACTIVITÉS**

Simuler une réunion entre l'école et les parents d'élèves sur un fléau patent à l'école.

Faire faire la liste de quelques activités de sensibilisation pour endiguer ce fléau

## **COMPOSANTE 3 : ÉLABORER DES PLAIDOYERS AUPRÈS DES PARTENAIRES SOCIAUX, TECHNIQUES ET FINANCIÈRS.**

### **THÈME 1 : GÉNÉRALITES SUR LE PLAIDOYER**

#### **1. Définition**

Le plaidoyer est une stratégie de communication persuasive qui vise à mobiliser l'opinion publique, et à provoquer l'adhésion ou le soutien des décideurs politiques et sociaux, pour la résolution d'une préoccupation ou d'un problème social, économique et/ou de développement.

#### **2. Étapes**

Le plaidoyer est basé sur la sensibilisation et se réalise selon les étapes suivantes :

- la planification ;
- l'intervention ;
- le suivi-évaluation.

### **ACTIVITÉ**

Faire analyser des documents et dégager les objectifs et les étapes du plaidoyer.

### **THÈME 2 : ÉLABORATION D'UN PLAIDOYER**

#### **1. Élaboration de messages de plaidoyer**

Les messages de plaidoyer ont pour but de pousser les décideurs à l'action. Ils doivent donc inclure l'action spécifique que vous aimeriez que les décideurs prennent. Cela appelle à la clarté, à la concision et à la précision pour réaliser un impact maximum.

La méthodologie de formulation du message repose sur trois étapes :

**La définition de la démarche** : la démarche est définie en fonction du mode de présentation choisi (oral ou écrit). Elle peut être appréhendée à travers la règle des 3 C :

- **Choisir** : de quoi il s'agit-il ? (Idées maîtresses du message)
- **Cribler** : quoi écrire ? (Sélection des idées à écrire, à dire et à supprimer)
- **Classer** : comment l'écrire? (choix du plan, du langage et du vocabulaire en fonction du public cible)

**La recherche d'informations** : se poser des questions, interroger la situation, les faits et les données réels sous différents aspects (politique, juridique, économique, social, institutionnel...)

**L'élaboration du plan de formulation** : le plan aide à choisir les informations et leur progression ; il aide à dégager les grandes lignes et à maîtriser la totalité du document. Le canevas est : l'introduction- les développements- la conclusion

**La rédaction** : elle doit être concise, précise et claire. La formule la plus simple est sujet + verbe + complément.

L'introduction doit être accrocheuse, le développement convaincant et la conclusion responsabilisante :

- ✓ Le contenu du message dépendra à la fois du problème que l'on veut résoudre et des groupes cibles concernés ou impliqués directement ou indirectement dans le problème.
- ✓ L'élaboration des messages s'appuie sur les caractéristiques des auditoires, leur style de vie, leur psychologie, leurs peurs, leurs désirs. On peut utiliser à ce niveau à des arguments rationnels ou émotionnels, faisant appel à l'humour, ou à l'approbation sociale.

Il faut choisir les stratégies d'éducation adaptées aux objectifs et cibles de plaidoyer. Ainsi pour la stratégie de persuasion on fera appel à la logique, l'éthique ou aux instincts pathétiques :

**Exemples :**

**Exemple de référence à la peur** : « LE SIDA TUE ! »

**Exemple de référence à la tristesse** : « RIEN DE PLUS TERRIBLE POUR UN COUPLE QUE LA MORT D'UN CONJOINT ».

**Référence à l'amour** : « PROTEGEZ CEUX QUE VOUS AIMEZ » (port du préservatif)

## **2. Présentation du message de plaidoyer**

La présentation des messages obéit aux règles de communication qui tiennent compte de l'attention et de la persuasion.

Le message de plaidoyer doit être **direct, factuel, démonstratif, responsable et responsabilisant**. IL doit être donc :

- Clairement énoncé, sans équivoque (sinon les gens vont interpréter à leur manière)
- L'action qu'on demande doit être clairement exprimée
- La personne doit y voir le bénéfice qu'il peut tirer (tu éviteras) la maladie à tes enfants)

- Les arguments qui viennent soutenir les actions demandées doivent toucher la raison et l'affectif.

Il doit être A.I.D.A.

**A** = attirer l'Attention

**I** = susciter l'Intérêt

**D** = provoquer le Désir

**A** = susciter l'Adhésion / Action

### **ACTIVITÉS**

Faire relever quelques situations du milieu scolaire pouvant conduire à la rédaction d'un plaidoyer

Faire rédiger un plaidoyer auprès d'un partenaire financier.

## **COMPOSANTE 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.**

### **THÈME 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE L'ENFANT**

#### **1. La participation**

La participation consiste à influencer la prise de décision et à réaliser des changements dans la vie des enfants. Elle est une implication en connaissance de cause et volontaire de tous les enfants dans les affaires les concernant directement ou indirectement. La participation concerne tous les enfants ; les bien portant et ceux qui sont porteurs de handicap (les plus vulnérables). La participation est un principe du droit de l'enfant. Elle découle de l'article 12 qui prescrit trois choses que les États parties à la Convention des droits de l'Enfant (CDE) garantissent :

- tous les enfants, quel que soit leur âge et leur situation, ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toute question les concernant;
- les opinions des enfants sont dûment prises en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité;
- les États parties sont particulièrement attentifs à donner aux enfants la possibilité d'être entendus dans toute procédure judiciaire ou administrative les concernant.

#### **2. Les différents niveaux de participation**

**Niveau 1 : la manipulation** : cette notion décrit les situations où les enfants ne comprennent pas les problèmes qui se posent mais sont entraînés à participer à un projet par les adultes. On peut citer en exemple le cas d'enfants d'âge préscolaire qui portent des affiches politiques décrivant l'importance des politiques sociales pour les enfants.

**Niveau 2 : désignés mais informés** : à ce niveau, les enfants comprennent les objectifs du projet auxquels ils participent. Ils savent qui décide de leur participation et pourquoi. Ils jouent un rôle véritable (et non pas décoratif). Ils se portent volontaires pour participer au projet, après explication de leur rôle.

**Niveau 3 : consultés et informés** : le projet est conçu et dirigé par des adultes, mais les enfants en comprennent le processus et leurs opinions sont prises en compte.

**Niveau 4 : projet initié et dirigé par des enfants** : nous avons tous des dizaines d'exemples où les enfants conçoivent et exécutent des projets complexes lors de leurs jeux. Il est cependant plus difficile de trouver des exemples de projets communautaires initiés par des enfants. Il semble que les adultes ne savent pas donner suite aux initiatives prises par des jeunes.

**Niveau 5 : projet initié par des enfants, décisions prises en accord avec les adultes :** les projets de ce genre, qui se situent tout en haut de l'échelle, sont malheureusement trop rares, c'est tout simplement parce que les adultes ne sont pas intéressés et ne comprennent pas les intérêts particuliers des jeunes. Il faut des personnes qui comprennent les indicateurs d'énergie et de compassion des adolescents.

### **3. Les Exemples d'activités de participation des enfants**

- L'élaboration d'un code de bonne conduite

Sous la supervision de chaque enseignant, les élèves élaborent par classe un code de conduite. Un comité d'élèves est formé dans la classe pour le suivi du respect de ce code de conduite.

- La Création et la gestion de clubs d'enfants. Il est impérieux d'impliquer les élèves à la vie et à la gestion de l'école, et d'inciter les élèves à créer des clubs :
- un club d'entretien de l'école ;
- un club de soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage ;
- clubs de paix etc.

En outre, il faut savoir qu'un forum de discussion est une plate-forme qui permet à un groupe de personnes d'échanger des informations ou des idées sur un thème précis.

### **4. Quelques activités impliquant la participation des élèves.**

- Le rendement des élèves et les activités scolaires font l'objet de réunions d'échanges entre le Directeur, ses adjoints et les parents.
- Les COGES et les CMEF initient des actions en faveur de la scolarisation et de la protection des enfants en particulier les filles.
- La communauté crée des activités génératrices de revenus pour appuyer le fonctionnement de l'école et la pérennisation de la cantine scolaire.
- L'école facilite la déclaration à l'état civil des enfants inscrits.
- Les élèves participent aux réunions d'échanges avec le Directeur et ses adjoints sur les activités scolaires et le rendement des élèves.

### **ACTIVITÉS**

- Faire élaborer un code de bonne conduite.
- Faire créer un club d'entretien de l'école.

## **THÈME 2 : OUTILS DE LA PARTICIPATION**

### **1. Les clubs scolaires**

Dans le cadre des activités socioéducatives, le Ministère de l'Éducation Nationale met en œuvre, à travers la Direction de la vie scolaire (DVS), une politique d'éveil des jeunes aux valeurs de la citoyenneté, de la cohésion sociale et de la santé.

A cette fin, la Direction de la Vie Scolaire (DVS) a initié l'opération de généralisation des clubs scolaires :

- Hygiène/Santé.
- Ecoliers Pairs Educateurs VIH/SIDA.
- Enfants Messagers de la Paix.

Cette approche des clubs scolaires contribue à créer les conditions d'une école apaisée et les commodités d'un bon apprentissage. Elle contribue à préparer les élèves à devenir écocitoyens.

Des arrêtés ministériels ont été pris pour rendre cette stratégie opérationnelle et impérative.

Afin de mener à bien cette mission, les documents suivants sont disponibles :

- Arrêté N°0039/MEN/CAB du 15 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement des Clubs VIH/sida
- Arrêté N°0040/MEN/CAB du 15 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement des Clubs Enfants Messager de la Paix.
- Arrêté N°0041/MEN/CAB du 15 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement des Clubs Hygiène/Santé.

#### **1.1. Club Hygiène/Santé**

Il est créé dans chaque établissement d'Enseignement Primaire et Secondaire général, une association d'élèves dénommée Club Hygiène/Santé.

Le club Hygiène/Santé regroupe les élèves d'un même établissement et vise à mettre l'apprenant au centre de l'initiative en faveur de la promotion de la santé et de l'hygiène en milieu scolaire. Le Club Hygiène/Santé est animé par des organes dont l'assemblée générale, le Bureau Exécutif et le Comité d'encadrement.

Pour s'assurer un fonctionnement efficient, le Club Hygiène/Santé s'appuie sur le guide méthodologique et se dote d'un règlement intérieur en harmonie avec les règles de fonctionnement de l'établissement.

### **1.2 Club Pairs Educateur-VIH-sida**

Il est créé dans chaque établissement de l'Enseignement Primaire et Secondaire général, une Association d'élèves dénommée Club Pairs Educateurs VIH/sida. Le Club Pairs Educateurs VIH/sida qui regroupe les élèves d'un même établissement, vise à mettre l'apprenant au centre de la lutte contre la pandémie du VIH/sida en milieu scolaire.

Le Club Pairs Educateurs VIH/sida est animé par des organes dont l'assemblée générale, le Bureau exécutif et le Comité d'encadrement.

Pour avoir un fonctionnement efficient, le Club Pairs Educateurs VIH/sida doit s'appuyer sur le guide méthodologique et se doter d'un règlement intérieur en harmonie avec les principes de fonctionnement d'un établissement.

### **1.3 Club des Messagers de la Paix**

Il est créé dans chaque établissement d'Enseignement Primaire et Secondaire général, une Association d'élèves dénommée Club des Messagers de la Paix.

Le Club des Messagers de la Paix qui regroupe les élèves d'un même établissement, vise à mettre l'apprenant au centre de l'initiative en faveur de la promotion de la paix et de la tolérance.

## **2. Quelques implications pédagogiques de l'utilisation de ces outils**

- Les clubs scolaires sont gérés de manière démocratique par les élèves
- Les élèves participent activement aux activités des clubs scolaires ;
- Les élèves contribuent à l'entretien, à l'embellissement et à l'assainissement de l'environnement scolaire, à travers l'animation des activités du club "hygiène et santé", selon un plan d'action spécifique ;
- Les élèves contribuent à la prévention de l'infection à VIH, à travers l'animation des activités du club "enfants, pairs éducateurs VIH/SIDA", selon un plan d'action spécifique ;
- Les élèves contribuent à l'amélioration des relations humaines, à la cohésion sociale et à la protection des enfants à travers l'animation des activités du club "enfants, messagers de la paix", selon un plan d'action spécifique.

## **ACTIVITÉS**

Faire dégager deux outils de la participation et leurs implications pédagogiques.

Faire identifier quelques clubs d'enfants

### **THÈME 3 : ÉCOLE, AMIE DES ENFANTS (EAE)**

L'École Amie des Enfants (EAE) est une école accueillante, sûre, saine et protectrice. Elle recommande une relation de confiance entre les communautés et l'école. L'approche EAE est basée sur 4 principes, 4 Domaines qui se déclinent en 10 normes :

L'école qui s'engage dans le processus EAE doit faire les efforts nécessaires pour se donner les moyens de satisfaire durablement les 10 normes, à partir de différentes initiative, activités, actions et cela selon ses capacités, ses ressources, et diverses possibilités et opportunités liées au milieu.

#### **1. Définition de concepts**

Les concepts clés de l'EAE sont les suivant : école, amie, enfant, les droits de l'enfant, l'école amie des enfants, enseignant et communauté.

##### **Ecole**

L'école est un lieu, un espace d'apprentissage, où l'apprenant reçoit un enseignement, ou une formation. Elle lui permet d'apprendre aussi ses droits pour mieux se conduire dans la société.

##### **Amie**

Un **ami** est une personne à laquelle on est lié par une affection réciproque , une personne bien disposée, animée de bonnes intentions, un allié.

##### **Enfant**

L'enfant, c'est tout être humain âgé de moins de dix-huit (18) ans selon la **C.D.E.**

Les enfants ont des droits qui sont contenus dans des textes de lois ou conventions qui les protègent. Ces droits tiennent compte de leurs besoins.

##### **Les droits de l'enfant**

Selon la C.D.E., les droits de l'enfant, sont l'ensemble des normes juridiques internationales et nationales relatives aux droits de l'homme qui visent spécifiquement la protection et le bien-être de l'enfant.

## **2. Les domaines et les normes**

Au nombre de 10, ces normes contribuent à la promotion de meilleures prestations dans les structures préscolaires et primaires. Elles se résument en ces termes :

- Inclusion et égalité
- Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage
- Santé, protection et sécurité
- Participation
- L'école accueille tous les enfants sans discrimination ;
- La construction et les équipements de l'école tiennent compte des élèves ayant des besoins spécifiques.
- L'école veille à l'instauration d'une culture et d'un climat inclusifs
- L'école offre des conditions de travail favorables à l'apprentissage ;
- L'école offre aux élèves, filles et garçons, un encadrement pédagogique efficace ;
- Les élèves acquièrent des compétences de vie courante bénéfiques à eux, à leurs proches, au milieu scolaire, à la communauté et à la nation.

En somme, il ne suffit donc pas de scolariser les enfants, il faut s'assurer que les écoles répondent au mieux aux intérêts des enfants. C'est avec le respect de ces normes qu'on peut prétendre obtenir des enseignements et apprentissages de qualité dans les écoles.

## **3. La mise en place et suivi du processus**

### **3.1. La Mise en place**

Le processus EAE commence par la mise en place d'une cellule EAE locale. C'est une cellule qui est chargée de conduire le processus du début jusqu'à la fin. Le travail doit être fait en équipe.

Avant le démarrage de toute activité, les membres de la cellule doivent être imprégnés du concept EAE.

### **3.2. Suivi du processus**

Les outils de suivi des activités des Ecoles Amies des Enfants

-Le Tableau de Suivi des Indicateurs de résultats (TSIR) permet de suivre à la fin de chaque trimestre, l'atteinte des résultats que le projet s'est fixé et dont la réalisation a nécessité la mise en œuvre des activités. C'est un outil qui retrace au niveau du projet, les résultats d'effet et d'extrait à travers 7 items du cadre logique de planification :

*Le Tableau de Suivi de la Mise en Œuvre des activités (TSMO)*

Le TSMO, fait à chaque étape critique de la mise en œuvre des activités un bilan diagnostic. Cet exercice permet d'identifier éventuellement des distorsions susceptibles de gêner l'exécution diligente des activités. Des mesures correctives sont alors proposées le cas échéant en indiquant clairement les responsabilités et la nature des actions à prendre.

#### **4. Les rôles des acteurs**

Les rôles des différents acteurs sont définis à travers les textes qui régissent l'EAE en Côte d'Ivoire. (Confère Arrêté EAE)

L'approche EAE est dirigée par le Comité de Pilotage EAE qui se situe au niveau des Directions centrales

#### **ACTIVITÉS**

Faire Créer une cellule EAE locale.

Faire identifier les normes EAE.

### **THÈME 4 : ÉDUCATION A L'ÉCOCITOYENNETÉ**

#### **1. Définitions**

##### **L'écocitoyenneté**

Le terme « écocitoyenneté » regroupe toutes les pratiques qui permettent de faire passer des messages au travers d'une manière de vivre. Il intègre également tous les qualificatifs qui permettent à une personne d'être respectueuse envers l'environnement et d'amener les autres par son comportement à le préserver.

##### **L'environnement**

L'environnement c'est notre milieu de vie quotidienne : L'école, la maison, les lieux de travail, de loisirs. Ce milieu a des composantes humaines, socioculturelles, technologiques, historiques.

Le mot "environnement" désigne et comprend :

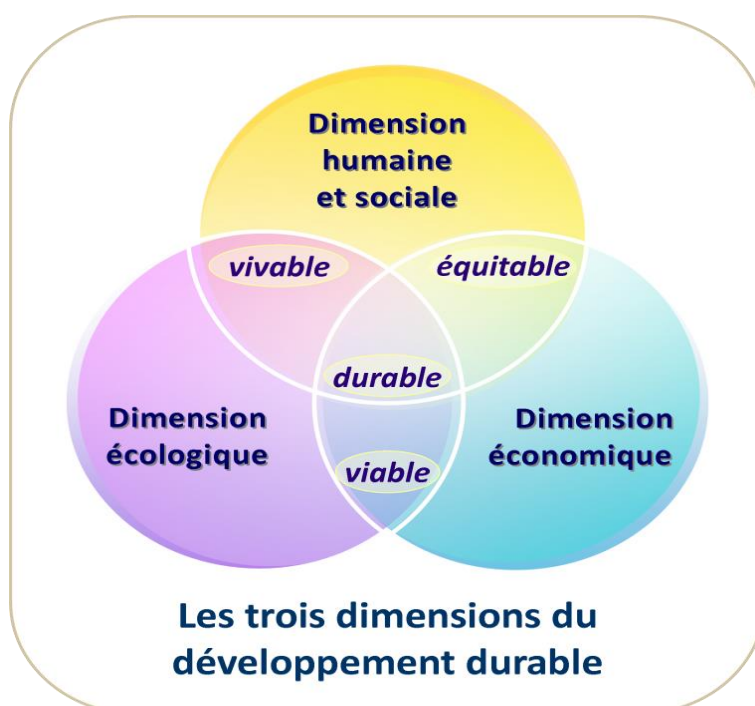
- la terre, l'eau et l'air y compris toutes les couches de l'atmosphère ;
- l'ensemble des substances organiques et non organiques ainsi que les organismes vivants ;
- les systèmes naturels en interaction qui incluent ces composantes ;
- les conditions sociales, économiques, politiques et culturelles qui influencent la vie des personnes et des collectivités ;
- les infrastructures et d'autres productions humaines.

## **2. Éducation au développement durable**

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable comporte trois dimensions : écologique, économique et humaine / sociale : les deux premières dimensions dépendent fondamentalement de la troisième.



La dimension humaine et sociale, si souvent « omise » dans les médias et dans l'éducation, apporte la sensibilité, les valeurs, les compétences humaines et sociales et les choix sociétaux qui rendent possible le développement durable.

Investir dans cette dimension, c'est investir dans l'éducation des enfants aux attitudes et comportements permettant de consolider avec élan le développement durable, et aux habiletés nécessaires pour régler les conflits potentiels liés aux questions environnementales et économiques.

### **3. L'agir écocitoyen à l'école**

Quelques exemples d'activités de protection de l'environnement.

<b>Les attitudes écocitoyennes</b>	<b>Les activités écocitoyennes</b>	<b>Pratiques éducatives écocitoyennes</b>
Réaliser les actions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement	Créer et entretenir des espaces verts	Réaliser et afficher des pancartes de sensibilisation à la promotion et à la protection de l'environnement
Chercher à limiter les effets nuisibles de ses actes et gestes sur l'environnement	Sensibiliser au non gaspillage de l'eau, l'électricité ...	Mettre en place des comités de veille
Entreprendre des actions de sauvegarde et de restauration.	Reboisement, jardinage	La coopérative scolaire
Reconnaître ses droits et devoirs envers l'environnement	Sensibilisation, formation à la promotion et à la protection de l'environnement	Réaliser des fiches d'activité, des études de cas et des jeux de rôle
Adopter une démarche de vie respectant la nature.	Balayer, nettoyer, ... les espaces verts, les latrines, les salles de classe, ...	Sortie guidée dans le milieu. Mise en place des comités de veille.

#### **ACTIVITÉS**

- Faire réaliser des actions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement.
- Faire créer et entretenir des espaces verts.

## **THÈME 5 : ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES**

### **1. Les manifestations festives**

Les manifestations festives sont avant tout des temps de rupture avec les activités pédagogiques. Elles permettent aux enfants de se recréer. Il faut donc conférer à ces manifestations leur caractère de réjouissances. Les différentes activités qui peuvent être initiées sont les suivantes :

#### **Au préscolaire :**

Les fêtes officielles (indépendance...) et religieuses (Noël ; Pâques, Ramadan...) et autres (fête des mères, fête des pères, Mardi Gras...)

Les anniversaires des enfants sont organisés au sein de l'établissement. C'est un moment aussi de réinvestissement des acquis de certaines notions disciplinaires.

Les fêtes de fin d'année : au cours de ces fêtes, les enfants font des réalisations d'œuvres et des prestations selon différents domaines (comptines, chants, danse, sketches ...)

Les journées portes ouvertes : l'école s'ouvre à la communauté. L'équipe éducative accueille les parents et les partenaires. C'est l'occasion de communiquer et d'échanger sur tous les aspects de l'école (apprentissage, résultats scolaires, problèmes matériels...). A cette occasion les enfants exposent leurs réalisations.

#### **Au primaire :**

Au primaire, en plus des fêtes de fin d'année et des journées portes ouvertes des kermesses sont organisées

Les kermesses : ce sont des manifestations festives à but lucratif et ludique, avec beaucoup d'animation (danse, fanfare...) des jeux, des compétitions.

### **2. L'animation sportive**

L'animation sportive (clubs sportifs, compétitions interclasses, inter-écoles, OISSU...)

Les clubs sportifs les enfants sont organisés en club selon leur choix et les sélections faites par les encadreurs. Les élèves s'entraînent au sein de leur club et entrent en compétition avec les autres clubs.

Compétitions interclasses

Des compétitions sportives sont organisées entre les classes selon les niveaux (CP, CE, CM).

L'OISSU (office ivoirien du sport scolaire et universitaire) est une structure qui organise les compétitions sportives entre les différents établissements suivant les disciplines sportives

pratiquées dans les écoles. Ces compétitions concernent les sports tant individuels (athlétisme, courses, sauts,) que collectifs (hand-ball, football, volley-ball...)

### **3. Les groupes artistiques**

#### **Au préscolaire**

Les groupes artistiques sont animés par les enseignants et les élèves des classes du préscolaires. Le « Mardi gras » constitue un moment d'échanges et de communication culturelle. Pendant le déroulement, les élèves arborent des tenues de différentes régions de la Côte d'Ivoire et de certains pays.

La musique, le théâtre, l'expression plastique et la danse se pratiquent lors des fêtes de fin d'année.

#### **Au primaire**

Les groupes artistiques constitués dans les écoles sont les suivants : théâtre, danse, musique, expression plastique.

Ces volets permettent de recourir aux personnes ressources des différents ateliers disciplinaires pour animer les groupes artistiques. Il arrive que l'école accueille un artiste ou un. Ce volet permet aux élèves de participer à un travail d'expérimentation artistique de longue durée (de quatre à douze semaines) et donne la possibilité à cet artiste professionnel de vivre une expérience en milieu scolaire et de s'en inspirer pour créer.

### **4. Les concours scolaires**

Les concours scolaires concernent : génies en herbe, dictée, mathématique, lecture, théâtre, poésie... C'est un autre domaine d'expression où des élèves sélectionnés au sein de leurs écoles sont mis en compétition. Ils participent avec l'appui de l'école, aux différents concours nationaux et /ou internationaux organisés

#### **N.B. Pas d'animation sportive et de concours scolaires au préscolaire**

#### **ACTIVITÉS**

- Créer des groupes d'animation.
- Organiser des journées socio-culturelles.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Le présent module sera évalué selon les modalités suivantes :

- Des évaluations partielles. Il s'agit de soumettre aux élèves-maitres des interrogations orales et ou écrites, des devoirs relatifs aux contenus dispensés.
- Evaluation finale. Elle consiste à administrer aux élèves-maitres des devoirs portant sur l'ensemble du module.

# Fiche technique du module

## Environnement et vie scolaires **32 H**

Volume horaire d'exécution : **32 heures**

**Compétence :** Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les élèves et les différents partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs

**Composantes :**

**C1 :** S'approprier les principes et les fondements des relations entre l'école et la communauté

**C2 :** Travailler de concert avec les autres membres de l'équipe-école et la communauté

**C3 :** Elaborer des plaidoyers auprès des partenaires sociaux, techniques et financiers

**C4 :** Favoriser la participation des élèves au fonctionnement de l'école

<b>Disciplines concernées</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Contenus des enseignements théoriques</b>	<b>Activités pratiques de mise en situation et de manipulation</b>	<b>Évaluation</b>	<b>Durée</b>
<b>AEC</b>	C4/ TH5 : Activités socio-culturelles	Les manifestations festives Les groupes artistiques Les concours scolaires (3h) Entrepreneuriat	Constituer des troupes artistiques : Sketchs, Danses, Chants, Ballets, Comptine, Kermesses, Théâtre, Réaliser de séances de décoration, d'expositions d'œuvres d'art	<b>1h</b>	4h
<b>CAV</b>	C1/TH1 : Aspects théoriques de la coopération	Définition de concepts Les fondements Les principes Les conditions de la coopération	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques	<b>1h</b>	11h
	C1/TH2 : Acteurs de la coopération	Les acteurs internes Les acteurs externes (2h)	Analyser des documents pédagogiques Recenser les acteurs Classer les acteurs		
	C2/TH1 : Communication interne	Définition Objectifs Outils de la communication interne (2h)	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques Elaborer des outils de communication interne		
	C2/TH2 : Communication externe	Définition (2h) Objectifs Outils de la communication externe	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques Elaborer des outils de communication externe		

			Mener des campagnes de sensibilisation		
	C3/TH1 : Généralités sur le plaidoyer	Définition (2h) Etapes du plaidoyer	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques		
	C3/TH2: Elaboration d'un plaidoyer	Elaboration de message de plaidoyer Présentation du message de plaidoyer (2h)	Produire des textes Faire des exposés		
<b>EDHC</b>	C4/TH1: Conditions de participation de l'enfant	La participation Les différents niveaux de participation Les exemples d'activité de participation des enfants Quelques activités impliquant la participation des élèves Entrepreneuriat (1h)	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques Elaborer un code de bonne conduite Elaborer un règlement intérieur de la classe Créer des clubs	<b>1h</b>	<b>3h</b>
	C4/TH2 : Outils de la participation	Les clubs scolaires Les clubs hygiène/santé Les clubs pairs-éducateurs-VIH/sida Les clubs des messagers de la paix Implications pédagogiques de l'utilisation de ces outils (1h)	Animer les clubs Participer aux activités des clubs Contribuer à l'organisation des campagnes de sensibilisation Contribuer à la cohésion sociale		
<b>EPS</b>	C4/TH 5:	L'animation	Créer des	<b>1h</b>	<b>3h</b>

	Activités socio-culturelles	sportive (2h) Entrepreneuriat	clubs sportifs Organiser des compétitions interclasses, inter-écoles, OISSU		
<b>FS</b>	C4/TH4 : Education à l'écocitoyenneté	L'écosystème La qualité de l'environnement La vie des plantes et des animaux Les états de la matière <b>(4h)</b>	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques Exploiter des films documentaires Réaliser des sorties pédagogiques Faire des expérimentations	<b>1h</b>	<b>5h</b>
<b>PSYCHOPE DAGOGIE</b>	C4/TH3: Ecole, amie des enfants	Définition des concepts Les domaines et les normes La mise en place et le suivi du processus Les rôles des acteurs <b>(3h)</b>	Réaliser des recherches pédagogiques Analyser des documents pédagogiques Créer une cellule EAE locale Construire des outils de suivi des activités des EAE S'approprier l'arrêté relatif aux EAE	<b>1h</b>	<b>4h</b>
<b>ACTIVITES DE MISE EN APPLICATION</b> : Prestations artistiques, Animations culturelles et sportives, Campagnes de sensibilisation et d'information					
<b>EVALUATION DU MODULE</b> : Productions artistiques et sportive. Devoir écrit					<b>2H</b>
<b>REMEDIAION</b>					<b>1 H</b>
<b>VOLUMETRIE DU MODULE</b>					<b>32H</b>

## **BIBLIOGRAPHIE**

**AMANDINE LECOMPTE**, Atelier : les outils de la communication interne au service des ressources humaines, 27 et 28 Mars 2012

CEDEAO. La culture de la paix, les droits humains, la citoyenneté, la démocratie et l'intégration régionale destiné aux formateurs. (2012)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002211/221128f.pdf>

**Ecole, amie des enfants, communication GTPE, MENETFP, Côte d'Ivoire**

**HANDICAP INTERNATIONAL**, Formation des OPH de Dakar sur les techniques du plaidoyer, livret de formation, Octobre 2009. <http://doczz.fr/doc/2985652/techniques-de-plaidoyer---handicap-international-seminars>

## **SITOGRAPHIE**

[www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci) (10 Juin 2017)

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr) (10 Juin 2017)

[http://www.UNICEF.org/french/publication/index\\_49574.HTML](http://www.UNICEF.org/french/publication/index_49574.HTML) (10 Juin 2017)

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/cpe/65/2/p2017\\_cpe\\_externe\\_interne\\_576652.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/cpe/65/2/p2017_cpe_externe_interne_576652.pdf)